

# ECOLE SAINT-FRANCOIS DE BEAULIEU

## Classe passerelle "Les P'tits Malins"

### Cotisations et Activités 2020-2021

#### **COTISATIONS :**

**Montant mensuel** exprimé par enfant inscrit à la structure d'accueil des moins de 3 ans de Beaulieu. Ce montant varie en fonction de vos revenus totaux familiaux qui apparaissent sur la ligne « *total des salaires et assimilés* » de l'avis d'imposition 2018 ( donc avant déduction des 10% ou frais réels)

Nous voulons la feuille d'imposition de Monsieur et Madame pour les familles séparées ou divorcées sauf si le jugement stipule la garde d'une seule personne (jugement à fournir dans ce cas-là).

Cette classe ne rentre pas dans les effectifs de l'école. Elle ne bénéficie pas des aides apportées par la commune. Par conséquent, l'école prend **entièrement en charge** le financement de la structure.

TOTAL des ressources de la famille 2019	COTISATIONS
Jusqu'à 21 000 €	70 €
De 21 001 € à 35 000 €	80 €
Supérieur à 35 000 €	85 €

#### **ACTIVITES :**

**5 € mensuel** correspondant aux activités éducatives (transports en car, ateliers, spectacles...).

**Ecole St-François de Beaulieu** - 22, rue Abbé Duplay - 42 230 Roche-la-Molière - ☎ 04.77.90.56.70.

# ECOLE SAINT-FRANCOIS DE BEAULIEU

## "De la Petite Section au CM2"

# Cotisations et Activités 2020-2021

## COTISATIONS :

**Montant mensuel** exprimé **par enfant** scolarisé à l'école de Beaulieu. Ce montant varie en fonction de vos revenus totaux familiaux qui apparaissent sur la ligne « *total des salaires et assimilés* » de l'*avis d'imposition 2018* ( donc avant déduction des 10% ou frais réels). L'application du tarif dégressif en fonction du nombre d'enfant ne s'applique pas pour les enfants inscrits en Passerelle. Nous voulons la feuille d'imposition de Monsieur et Madame pour les familles séparées ou divorcées sauf si le jugement stipule la garde d'une seule personne (jugement à fournir dans ce cas-là).

<b>TOTAL</b> Des ressources de la famille 2019	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
Inférieur à 14 330 €	22 €	20 €	19 €
De 14 331 € à 17 700 €	24 €	22 €	20 €
De 17 701 € à 21 000 €	28 €	27 €	26 €
De 21 001 € à 29 000 €	34 €	32 €	30 €
De 29 001 € à 35 000 €	38 €	36 €	34 €
Supérieur à 35 000 €	42 €	40 €	38 €

## ACTIVITES :

**7 € mensuel** correspondant aux activités éducatives (transports en car, ateliers, spectacles...).

 **Ecole St-François de Beaulieu** - 22, rue Abbé Duplay - 42 230 Roche-la-Molière - ☎ 04.77.90.56.70.

**AVEC LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE,  
VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILITE!**

Madame, Monsieur,

Pour **faciliter les démarches des familles**, l'école St-François de Beaulieu met en place désormais **le prélèvement sur votre compte bancaire** des factures relatives à la cantine et à la garderie ainsi que pour les contributions familiales. Le prélèvement automatique est en effet, un moyen de paiement :

**SÛR** : vous n'avez plus de chèques à transmettre. Vous être sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !

**SIMPLE** : vos factures vous sont transmises chaque début de mois pour information par la maîtresse. Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

**SOUPLE** : vous changez de compte ou d'agence bancaire, un simple mail pour avertir l'école et nous transmettre votre nouveau RIB avec la feuille « mandat » par courrier ! **Attention : Tout rejet de prélèvement vous sera facturé 1.50 euros.**

**COMMENT FAIRE?** Il vous faut nous retourner l'autorisation de prélèvement au verso, complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB). Le prélèvement automatique sera donc en place dès la rentrée prochaine.

En espérant que cette nouvelle solution de règlement simplifiera la vie de tous au quotidien, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Mme REY et les membres de l'OGEC